



## Mairie de PIRÉ-CHANCÉ

Commune nouvelle de Chancé et Piré-sur-Seiche

### Réunion du Conseil municipal

# Séance du 15 Mai 2023

---

## Procès-Verbal de séance

---

**Nombre de conseillers :**    **En exercice :** 25

**Présents :** 16

**Votants :** 19

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Piré-Chancé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal de Piré-Chancé, sous la présidence de Monsieur Dominique DENIEUL, Maire.

**Présents :** MM. Dominique DENIEUL, M. Allain TESSIER, Mme Christelle GAUTIER, Mme Armelle HAUCHECORNE, M. Michel RIOU, Mme Alexandra JOUADÉ, M. Ludovic CROYAL, M. Jean-Baptiste LÉBOUC, Mme Renée FOUGÈRES, M. Alain HERVAGAULT, Mme Christine AGIER, Mme Clotilde BELIN, Mme Marie-Jeanne LESAGE, M. Michel LAISNÉ, M. Gilles THIÉBOT, M. Julien CORBIN

**Absents :** M. Sylvain GARNIER, M. Jean-Benoît DUFOUR, M. Anthony CALVAR, M. Emmanuel ALLANIC, Mme GADBY Magali, M. Nicolas BOUTHMY

**Procurations :** Mme Martine JOUANNET à Mme Christine AGIER  
Mme Anne MALLET à Mr Alain TESSIER  
Mr Yohann VAULÉON à Mme Alexandra JOUADÉ

**Secrétaire de séance :** Mme Clotilde BELIN

**Date de convocation :** 12 Mai 2023

Après avoir constaté que les conditions de quorum sont remplies conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Dominique DENIEUL déclare la séance ouverte à 20h00.

Mme Clotilde BELIN est désignée en qualité de secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 06 Mars 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **2023-03-29 – PCC // Présentation du rapport d'activité 2022**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, le rapport d'activités 2022 du Pays de Châteaugiron Communauté.

### **2023-03-30 – Finances // Matériel de désherbage alternatif / Demande de subvention auprès de la Région Bretagne**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le nouveau matériel de désherbage alternatif qui équipera les agents techniques dans leur tâche, un désherbeur de la marque Ripagreen.

Il est proposé au conseil municipal de demander une subvention à la Région Bretagne soit le plan de financement ci-dessous :

| DEPENSES              | HT               | RECETTES                         | Montant en €     | %              |
|-----------------------|------------------|----------------------------------|------------------|----------------|
| Achat RIPAGREEN       | 2 861,90€        | Subvention<br>REGION<br>BRETAGNE | 1 144.76€        | 40%            |
|                       |                  | Autofinancement                  | 1 717.14€        | 60%            |
| <b>TOTAL DEPENSES</b> | <b>2 861,90€</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>            | <b>2 861,90€</b> | <b>100,00%</b> |

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Valide la demande de subvention à hauteur de 1 144.76€ soit 40% du coût d'acquisition du désherbeur thermique RIPAGREEN
- Autorise Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

### **2023-03-31 – Finances // Matériel de vidéoprotection / Demande de subvention au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIDP)**

Dans le cadre du projet de vidéoprotection du centre bourg, l'autorisation d'installer 3 caméras supplémentaires a été demandé aux services de la Préfecture. Afin de financer ce nouvel équipement, il est proposé au conseil municipal de solliciter le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIDP), soit le plan de financement ci-dessous.

| DEPENSES              | HT               | RECETTES              | Montant en €     | Répartition en % |
|-----------------------|------------------|-----------------------|------------------|------------------|
| Etude et installation | 3 476,00€        | Subvention FIDP       | 4 658,90€        | 50%              |
| Infrastructure réseau | 736,00€          | Sous Total            | 4 658,90€        |                  |
| Equipements Vidéo     | 5 105,80€        | Autofinancement       | 4 658,90€        | 50%              |
| <b>TOTAL DEPENSES</b> | <b>9 317,80€</b> | <b>TOTAL RECETTES</b> | <b>9 317,80€</b> | <b>100,00%</b>   |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Valide la demande de subvention à hauteur de 4 658,90€ soit 50% du coût de l'équipement de vidéoprotection ;
- Autorise Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

**2023-03-32 – PCC // Fonds de Concours 2023**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de Fonds de Concours Communautaire pour l'année 2023 ;

| PROJETS 2023   | TOTAL HT    | FONDS DE CONCOURS | %                    |
|--|-------------|-------------------|----------------------|
| Réfection sol du gymnase   | 245 972,38€ | 49 194,48€        | 20                   |
| Rénovation énergétique logements communaux 3 rue de la porte                     | 372 945,46€ | 111 883,64€       | 30                   |
| Réfection du cours de tennis extérieur   | 25 254,01€  | 12 627,00€        | 50                   |
| Bornes d'Apport Volontaire semi enterrés : Aménagement de la Croix Jardin CHANCÉ | 15 851,50€  | 7 500,00€         | 47,3%<br>(1500€/BAV) |

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Valide les demandes de Fond de Concours ci-dessus détaillées ;
- Autorise Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

**2023-03-33 – Finances // Indemnité 2022 de piégeage contre les nuisibles STEP de Chancé**

Le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche (SIBVS) et la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille-et-Vilaine (FGDON 35) encouragent depuis plusieurs années la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles (*ragondins, rats musqués*) sur chaque commune du bassin versant.

Il s'agit pour se faire, dans le cadre d'une convention pluriannuelle entre le Syndicat de la Seiche – les communes adhérentes (21 sur la convention actuelle) et la FGDON 35, de mener :

- une campagne de lutte intensive, pilotée par la FGDON 35, d'avril à septembre de l'amont à l'aval du bassin versant de la Seiche ;

- de verser une indemnisation annuelle pour les piégeurs bénévoles, via une convention.

La commune historique de Piré-sur-Seiche s'inscrit depuis 2013 à cette démarche coordonnée par le SIBVS et le FGDON.

La commune historique de Chancé avait conventionné pour la période 2014-2016, mais n'a pas renouvelé. La commune délibère annuellement pour le versement d'une somme forfaitaire auprès des piégeurs.

Dans ce cadre, il est proposé, au titre de l'année 2023, de maintenir l'indemnité forfaitaire de 750.00 € versée par la commune historique de Chancé à M. Jean-Paul VEILLARD pour le piégeage des ragondins à la station d'épuration de Chancé.

;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve le versement de l'indemnité forfaitaire de 750.00€ à Mr Jean-Paul VEILLARD dans le cadre de son activité de piégeage des ragondins à la station d'épuration de Chancé ;
- Autorise Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

**2023-03-34 – Finances // Budget Assainissement – Décision Modificative n°1**

Les calculs de régularisation du marché du schéma directeur d'assainissement ne sont arrivés que très tardivement. Le bureau d'étude en charge du projet a procédé à la régularisation des prix pour 2023 soit environ 500€ à mandater en investissement sur le budget assainissement.

Aussi, afin de clore ledit marché, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

| Chapitre | Comptes | Objet  | Montant    |
|----------|---------|--|------------|
| 20       | 203     | Frais d'études (Schéma Directeur d'Assainissement) | + 500,00 € |
| 23       | 2315    | Installations, matériel et outillage techniques    | - 500.00 € |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Autorise la décision modificative telle que détaillée ci-dessus sur le budget assainissement ;
- Autorise Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet.

### **2023-03-35 – Urbanisme // Correction erreur cadastrale / Echange de parcelles**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'erreur de tracé du chemin rural n°149 menant à la propriété de Mr DEROUENE au lieudit Changeon.

Afin de régulariser le tracé du chemin et le mettre en conformité avec le cadastre il convient de procéder à un échange de parcelles entre la ZX 219 et ZX 220.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Valide l'échange de parcelle sans soulte communale ZX 219 et la parcelle ZX 220 (10a24) appartenant à Mr DEROUENE Jean-François ;
- Précise que les frais de notaire seront à la charge de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer toutes pièces s'y rapportant.

### **2023-03-36 – Marché Public // Attribution lot rénovation logement Rue de la Porte / Charpente-Couverture-Placo/Isolation**

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 6 février 2023 attribuant les lots pour l'opération de rénovation des logements rue de la Porte. Certains lots ont été déclarés infructueux : Charpente, Couverture, Doublage/Isolations.

La procédure de commande publique a donc migré vers une consultation de gré à gré.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, les résultats de l'analyse des offres.

Lot n°2 CHARPENTE :

2 Offres : JPG Charpente, et MOISON COUVERTURE

Proposition la moins onéreuse a été faite par l'entreprise JPG Charpente soit : **OFFRE de BASE : 24 587,12€ HT +**

**Tranche Optionnelle Duplex 12 513,27€**

Lot n°3 COUVERTURE :

3 Offres : MOISON COUVERTURE, COCHIN, MOQUET PELTIER

Proposition la moins onéreuse : Entreprise COCHIN soit **OFFRE de BASE : 46 622,35€ HT + Tranche Optionnelle**

**Duplex 7 152,04€**

Lot n° 06 PLACO/ISOLATION :

2 Offres : CRLC et PLAFISOL

Proposition la moins onéreuse : Entreprise CRLC soit **l'OFFRE de BASE : 66 436,19€ HT**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Autorise Monsieur le Maire à signer les propositions des entreprises :  
**Lot n° 2 Charpente : Entreprise JPG Charpente pour la somme de 37 100.39€ HT**  
**Lot n°3 Couverture : Entreprise COHIN pour la somme de 53 774.32€**  
**Lot n°6 Placo/Isolation : Entreprise CRLC pour la somme de 66 436.19€**

**2023-03-37 – Urbanisme // Vente Parcelle Renoux/Commune de Piré-Chancé**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement du centre bourg de Chancé, la commune souhaiterait se porter acquéreur de la parcelle A439 située sur le parvis de la chapelle d'une surface de 36m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle pour le même prix au m<sup>2</sup> pratiqué lors de la vente de la parcelle pour l'agrandissement de l'institut de beauté Intempore'elle, soit 55,88€

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Valide l'acquisition de la parcelle A439 d'une surface de 36m<sup>2</sup> pour un montant de 55,88€ le m<sup>2</sup>
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune ;
- Dit que la commune devra conserver un droit d'échelle sur la parcelle voisine, propriété de Mr RENOUX, pour l'entretien de la Chapelle.
- Autorise Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet.

## Informations générales et questions diverses

**Objet : Calendrier des réunions et manifestations**

| Réunions et manifestations | Dates et horaires    |
|----------------------------|----------------------|
| Conseil Municipal          | 15 Mai 2023          |
| Bureau Maire + Adjoint     | 22 Mai 2023          |
| Bureau Maire + Adjoint     | Mardi 30 Mai 2023    |
| Conseil Municipal          | Mercredi 7 Juin 2023 |
| Bureau Maire + Adjoint     | 19 Juin 2023         |
| Bureau Maire + Adjoint     | 26 Juin 2023         |
| Conseil Municipal          | Lundi 3 Juillet      |

La date prévisionnelle du prochain **Conseil municipal** est fixée au **Mercredi 07 Juin à 20h00.**

**Fin de séance : 22h30**

**Le Maire,  
Dominique DENIEUL**